



Compte-rendu du Conseil Municipal du 20 avril 2015

Présents : Thierry IGONNET, Annie VOUILLON, Thierry MICHEL, Marie-Thérèse CHAPELIER, Mathilde CORTAMBERT, Sandrine BARRAUD, Géraldine BRUYERE, Jean THOREUX, Jean-Claude WAEBER, Thierry DELHOMME, Catherine PARISOT, Daniel DUMONTET, Benoit JUGNET, Marie-Christine GRIFFON, Daniel LEDUC

Absents, excusés : Catherine PARISOT,

Animateur de séance : Jean THOREUX

Secrétaire de séance : Jean-Claude WAEBER

Participait sans voix délibérative : Marie-Claude GUILLOUX

RENCONTRE AVEC LA POSTE

A 20h30, le Maire accueille les représentants de la poste :

- M. Gérard BURDIN, directeur d'établissement – Territoire de CLUNY
- Mme GEORGET, directrice adjointe
- M. FETIVEAU, directeur des projets

M. BURDIN fait le point sur l'activité du bureau de Matour qui diminue régulièrement, comme dans tous les autres secteurs. Evolution qui s'explique par les nouvelles technologies (Internet, portables...).

Il fait part au conseil d'une réorganisation inévitable avec une journée de moins de présence postale sur la commune au 1^{er} janvier 2016.

M. FETIVEAU explique que la poste est une entreprise publique avec 4 missions de service public :

- Distribution du courrier 6 jours / 7
- Droit au compte pour tous par le biais du livret A (banque)
- Distribution de la presse à coût déficitaire
- Aménagement du territoire

Il précise que la loi a défini 17 000 points de contact qui doivent impérativement perdurer.

Il indique que seul le conseil municipal peut décider du devenir de la présence postale sur la commune et fait une synthèse des possibilités offertes :

- Relais poste : les services postaux minimum sont installés chez un commerçant contre une rémunération de 300€/mois
- Agence postale communale : une convention est passée avec une collectivité et un agent communal tient le bureau de poste (versement à la commune de 1 132€/mois en ZRR)

Un débat s'engage avec l'assemblée sur les horaires d'ouverture, l'impossibilité de versement en numéraire au guichet, le manque de confidentialité de l'accueil ...

Le Maire remercie la poste d'avoir pris ce temps d'échanger et précise qu'il est bien conscient de la tâche difficile, qu'il a entendu les explications et attend les propositions de réorganisation qu'il espère les plus satisfaisantes pour tous.

A 21h30, le conseil municipal, ayant repris son cours normal, confirme sa position pour un maintien de la présence postale sur la commune et refuse pour le moment d'étudier la proposition d'agence postale communale.

COMPTE RENDU

Le compte rendu de la réunion du 27 mars 2015 est adopté à l'unanimité après corrections.

TRAVAUX ET PROJETS EN COURS:

➤ **Ilot JANIN**

Les derniers problèmes ne sont toujours pas résolus.

La baisse de pression du réseau d'eau du chauffage sera bientôt analysée afin de voir comment régler cette question.

➤ **Réhabilitation bâtiment camping**

Les travaux de finition sont en cours.

Le Maire indique qu'il rencontre des difficultés pour produire le dossier FEADER, les exigences ayant été modifiées, les données ne sont plus les mêmes et risquent de pénaliser la commune en particulier avec la prise en compte des retenues de garantie.

Le conseil municipal demande au Maire de prendre l'avis de la Préfecture pour exposer le problème qui relève de dysfonctionnements administratifs flagrants.

➤ Inauguration

Comme il en avait été convenu au précédent conseil l'assemblée souhaite organiser une inauguration et des portes ouvertes pour que les habitants puissent découvrir le nouveau bâtiment d'accueil du camping.

Le conseil municipal décide d'inaugurer en même temps le verger conservatoire.

Ces manifestations auront lieu le samedi 13 juin selon le déroulement suivant :

- 11h00 : inauguration du verger conservatoire
- 11h30 : inauguration du bâtiment d'accueil du camping
- 14h00 : portes ouvertes

➤ Maison des associations

Le Maire informe le conseil municipal de l'avancée du projet de réhabilitation de la maison des associations et qu'il est en attente des plans définitifs.

Il précise que le projet est éligible à une subvention du Conseil Général dans le cadre des "musiques actuelles" et probablement auprès du conseil régional ainsi que dans le cadre de TEPOS.

Le conseil municipal demande au Maire ou à un adjoint de solliciter ces compléments de subventions auprès des organismes concernés.

➤ Voirie – Réseaux

- Demande acquisition terrain en ZA

Thierry MICHEL fait part au conseil municipal de la demande d'un acquéreur potentiel pour un terrain en zone artisanale, mais sollicite une baisse du prix d'achat face aux contraintes, liées à la situation géographique, que lui impose le PLU et compte tenu des tarifs pratiqués dans le secteur.

L'adjoint précise qu'une partie de la surface est non-constructible.

Le conseil municipal charge l'adjoint de rencontrer le futur acheteur étant précisé qu'il ne souhaite pas revenir sur le prix de 10€ le m² sur la partie constructible mais est prêt à entamer une discussion pour ce qui concerne la zone ne permettant pas de construction, tout en notant que ces surfaces peuvent servir de stockage, de parking et ne sont donc pas dénuées d'intérêt.

Il précise qu'un accès en direction d'une autre parcelle avait été prévu au moment de l'élaboration du projet et qu'il est devenu inutile.

Il propose de le vendre avec le lot.

- Bail orange

Le Maire présente le projet de bail proposé par "orange" concernant l'emprise au sol d'une antenne hertzienne, sur une surface de 9 m², pour un montant de 700€ nets, toutes charges incluses, pour une durée de 12 ans.

Le conseil municipal accepte cette proposition.

- EDF : tarif jaune

Jean THOREUX fait part au conseil municipal de la décision d'EDF de supprimer les tarifs réglementés strictement supérieurs à 36KVA à compter du 31 décembre 2016.

Il précise que 5 sites sont concernés sur la commune et sont actuellement en tarif "jaune":

- La maison des patrimoines
- La chaufferie
- Le CART
- Le centre d'accueil de groupes
- La base de loisirs du Paluet

Pour les 3 premiers le passage au tarif bleu est possible et permettrait même de réaliser des économies, les deux derniers nécessitent une réflexion et une consultation.

Le conseil municipal charge Jean THOREUX de contacter le SYDESL et de le solliciter pour proposer toutes les solutions envisageables.

PERSONNEL COMMUNAL

➤ Renouvellement CDD

Le Maire rappelle au conseil municipal sa décision de renouveler pour une durée de 1 mois, afin de faire face à un accroissement temporaire des besoins des services, le Contrat à Durée Déterminée de type « horaire » d'un agent recruté initialement pour 2 mois et de solliciter auprès de Pôle Emploi, pour cet agent susceptible de pouvoir en bénéficier, l'obtention d'un CDD dans le cadre d'un contrat aidé afin de compléter l'équipe Accueil Touristique, en matière d'animation, snackbar et restauration, ménage et accueil.

Le Maire indique que les services de pôle emploi ont accepté de valider un CUI-CAE.

En concertation avec l'agent il propose de le recruter aux conditions suivantes :

- CUI-CAE de 12 mois
- Annualisation du temps de travail
- Durée hebdomadaire : 32h00
- Salaire : SMIC

Le conseil municipal accepte cette proposition.

TRAVAUX DES COMMISSIONS

➤ **Commission Tourisme :**

○ **Site de Loisirs du Paluet**

- *Sauna*
 - *Règlement intérieur*

Annie VOUILLON présente le règlement intérieur et les modalités d'utilisation du sauna proposés par la commission.

Après discussion le conseil municipal souhaite y apporter quelques modifications et précisions :

- Les séances dureront 25 minutes
- Elles débuteront à l'heure ou à la demi-heure précise et se termineront à l'heure + 25 mn ou 55 mn ce qui permettra d'assurer correctement le "roulement"
- Dans les restrictions de santé il sera précisé qu'il est interdit de pratiquer deux séances de suite, qui seraient nuisibles à la santé

• *Tarif sauna*

Annie VOUILLON explique au conseil municipal que la commission a réfléchi à plusieurs possibilités quant aux tarifs à appliquer pour l'utilisation du sauna.

Après débat le conseil municipal fixe le tarif d'accès comme suit :

- Accès gratuit pour les campeurs et les locataires des chalets (nombre d'accès pouvant être limité par le responsable du site en cas de forte affluence)
- les 25 minutes
 - pour 2, 3 ou 4 personnes
 - réservation exclusive (sauna privatisé) : 08€00
 - réservation partagée 05€00 pour deux personnes
 - personne supplémentaire 05€00 dans la limite de 4 personnes
 - pour 2 personnes : 05€00 accès limité à 4 personnes simultanément ;
- L'accès se fera uniquement sur réservation nominative
- Les modalités sont définies à titre expérimental pour cette année
- charge le Maire, ou un adjoint de prendre toute décision et l'autorise à signer toute pièce utile.

• *Tarifs carte snack- bar*

Annie VOUILLON présente la nouvelle carte du snack avec les tarifs qui sont adoptés à l'unanimité par le conseil municipal.

▪ *Questions diverses*

Annie VOUILLON et Daniel LEDUC présentent au conseil municipal une structure gonflable susceptible d'animer le grand bassin de la piscine.

Le conseil municipal décide de l'acquérir pour un montant HT de 1 009 € et de compléter par du petit matériel dans le cadre du montant prévu au budget.

○ **Maison des Patrimoines**

▪ *Affiches 14/18*

Le Maire explique à l'assemblée que dans le cadre de la commémoration de la grande guerre il a été souhaité la confection de livrets afin de garder le souvenir de l'évènement.

Il présente un devis de 500€ pour l'impression de 200 brochures.

Le conseil municipal accepte cette proposition.

➤ **Commission Scolaire Jeunesse :**

○ *Vidéo projecteur*

Le Maire rappelle au conseil municipal qu'il avait été évoqué la mise en place d'un vidéo projecteur dans la salle de classe du directeur de l'école primaire.

Le conseil municipal décide d'en faire l'acquisition et charge Mme Géraldine BRUYERE de mettre en concurrence plusieurs spécialistes pour proposer un produit au prochain conseil.

○ *Cour de l'école primaire*

Le Maire indique à l'assemblée qu'il rencontrera le mercredi suivant l'atelier du triangle pour la finalisation du projet d'aménagement de la cour de l'école primaire.

➤ **Commission Technique :**

Daniel DUMONTET fait le bilan des projets de travaux de voirie pour l'année 2015 :

- Goudronnage d'une partie de la route de "Champailly"
- Goudronnage de l'accès au parking de l'étang
- Reprise d'une partie de la route de Trécourt
- Goudronnage d'une partie de la route du Bief
- Reprise autour du nouveau bâtiment du camping
- Enrobé route de la Croix Mission finalisation accès
- Reprise ponctuelle secteur la Croix de Treizière

LOCATION BATIMENTS COMMUNAUX, COMMERCIAUX, TERRAINS

➤ Bail à ferme

Daniel DUMONTET quitte l'assemblée

Le Maire rappelle au conseil municipal l'achat de 3 ha 07a 70ca de terrain à Mme M. Eugène VOUILLON en 2012. Il rappelle que le GAEC de la Croix de Trécourt en a obtenu la location et l'exploite depuis le 11 novembre 2012.

Il précise qu'aucun bail n'a été établi à l'époque et propose de régulariser cette situation.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide:

- d'établir un bail à ferme au GAEC de la Croix de Trécourt pour une durée de 9 ans
- de faire un rappel pour les années 2013 et 2014
- que les conditions seront identiques au bail antérieur

Daniel DUMONTET regagne l'assemblée

QUESTIONS DIVERSES :

➤ Remboursement Annie VOUILLON

Le Maire indique au Conseil Municipal que Mme Annie VOUILLON a dû avancer sur ses fonds propres, pour payer, par chèque, des fournitures pour les services de la base de loisirs du Paluet, les fournisseurs refusant d'être payés par la voie normale et habituelle du mandat administratif.

Le conseil municipal décide de rembourser à Mme VOUILLON le montant suivant selon les factures qu'elle a présentées :

- 36€00 auprès de la société SAS GIFI MAG pour l'achat de 8 abat-jours destinés aux tentes "free flower".

➤ Gratuités aux associations

Jean-Claude WAEBER présente au conseil municipal une proposition regroupant toutes les gratuités offertes à diverses associations pour l'année 2015.

Le conseil municipal accepte ce projet et demande de rajouter 2 demi-journées de location du CART par le collège St Cyr, à l'occasion de 2 représentations théâtrales et une à trois utilisations de la salle heptagonale en cas de repli pour les manifestations extérieures du SIVU enfance et jeunesse.

➤ Achat de matériel

Le Maire informe le conseil municipal de la nécessité de faire l'acquisition d'une nouvelle tondeuse à gazon le plus rapidement possible, l'ancien matériel devenu trop vétuste, assurera difficilement la saison estivale

Il présente plusieurs devis.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- d'accepter l'acquisition d'une nouvelle tondeuse
- de prévoir un équipement supplémentaire pour adapter une lame de déneigement
- de retenir la proposition de la SARL DUBUIS, pour un montant HT de 13 980€00

➤ MARPA

Le Maire fait part au conseil municipal de la première expérience de tonte à la MARPA dans les conditions suivantes :

- les bénévoles se chargent de préparer le travail, détournement des arbres, haies et talus au roto fil
- information du service technique que le terrain est prêt
- les agents communaux passent la tondeuse. Il faut compter 2 à 3 heures pour un employé seul

➤ Motion de soutien "center parcs"

Le Maire fait part au conseil municipal du projet de motion de soutien proposé par l'association des Maires de Saône et Loire en faveur du center parcs sur la commune du Rousset.

Il fait une analyse du projet et informe l'assemblée des enjeux économiques pour le secteur du Rousset et plus largement toute notre région.

Il précise qu'une minorité est contre la construction de ce centre de loisirs mais qu'elle s'exprime de façon très régulière et par différents moyens. Il rappelle le contexte et parfois les débordements pour des projets de nature différente.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de montrer son intérêt pour ce projet, créateur d'emplois tant durant toute la phase de construction que pour le fonctionnement de la structure ensuite.

Le modèle ci-dessous, proposé par l'association des maires, est adopté par le conseil municipal.

[Le projet Center Parcs dans la forêt de la commune du Rousset est un enjeu essentiel pour notre Région Bourgogne, la Saône-et-Loire et notre territoire en particulier. Il faut préciser qu'il s'agit d'une forêt d'exploitation non domaniale, composée à plus de 95% de sapins «douglas» ne présentant pas d'intérêt environnemental ou écologique.

Le Center Parcs du Rousset devrait compter environ 400 cottages conçus selon le label HQE (Haute Qualité Environnementale) pour une surface au plancher de 1700 m², un espace aqua ludique, des restaurants, des commerces et des espaces de jeux.

Ce projet est appelé à créer environ 300 emplois directs, plus de 400 emplois indirects et des centaines d'emplois pendant les deux années de travaux. Il permettra de faire découvrir notre territoire aux touristes et développer notre économie locale.

Alors, que le projet en est au stade de l'étude et de la faisabilité des groupuscules commencent leur travail de sappe pour stopper, voire interdire l'implantation du Center Parcs dans notre région.

Face aux derniers événements sur le site du projet de Center Parcs de Roybon en Isère (destruction de matériel d'entreprises, violences auprès des salariés du chantier...) nous ne pouvons pas rester insensibles à ces actes inacceptables dans un Etat de Droit.

Nous condamnons ces pratiques, et nous apportons donc notre soutien à l'implantation du Center Parcs au Rousset, projet économique dont le Conseil général de Saône et Loire et le promoteur ont saisi conjointement la Commission Nationale des Débats Publics pour jouer la carte de la «transparence» et de la «concertation».

Vœu

Face à l'enjeu que représente le projet de Center Parcs du Rousset, notamment en termes d'emplois et d'activités économiques, et face à l'agitation de quelques contestataires qui tentent de bloquer le projet, le Conseil Municipal:

- *Demande aux autorités de mettre en œuvre tous les moyens nécessaires pour favoriser la poursuite des études, de la concertation et des travaux conformément aux règles démocratiques et républicaines dans les conditions requises de sécurité.*
- *Réaffirme son soutien au projet de Center Parcs du Rousset et sa volonté de voir aboutir ce projet essentiel au développement]*

➤ Trail du haut clunisois

○ Autorisation de passage

Le Maire rappelle au Conseil Municipal la reconduction du Trail du haut Clunisois le 17 octobre 2015, l'informe des modalités d'organisation ainsi que de la demande d'autorisation de passage sur les voies et chemins présentée par l'association

Le Maire indique aussi que cette animation est dotée de lots et il propose de pratiquer comme les années précédentes.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire, à l'unanimité et pour une période de 5 ans :

- donne à l'association le "trail du haut clunisois" l'autorisation d'emprunter les chemins et voies communales
- décide de reconduire la dotation en lots dans les mêmes conditions qu'en 2014, à savoir :
- quatre séjours d'un week-end en HLL, en basse saison pour récompenser les participants et promouvoir le secteur local.

➤ Location du plancher

Le Maire fait part au conseil municipal de la demande d'un particulier pour louer le plancher de la commune.

Après en avoir discuté, le conseil municipal, vu l'état de vétusté, préfère le mettre à disposition des associations qui le souhaitent et décide de ne pas le louer à des particuliers.

➤ Salle de cinéma

Thierry MICHEL fait part au conseil municipal d'une demande d'une association pour bénéficier de la salle de cinéma à titre gracieux, le 29 mai, pour passer un film dont les recettes seront reversées à l'association "rêve d'enfant".

Le conseil municipal accède à cette requête

INFORMATIONS DIVERSES :

➤ Météo février 2015

Plus aucune question n'étant posée, la séance est levée à 00h00

PROCHAINES REUNIONS DU CONSEIL MUNICIPAL : Lundi 18 mai 2015 – 20h30- salle du conseil
